

Les directives selon les paliers d'alerte

La région de la Capitale-Nationale, incluant les MRC de Portneuf et de Charlevoix, est en palier d'alerte 4 (rouge). Les directives émises par la Direction de santé publique sont modulées selon le palier d'alerte. Ainsi, il est important de consulter régulièrement le site ministériel pour connaître le palier d'alerte de votre région et les directives générales qui y sont associées via le lien suivant:

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/cartes-paliers-alerte-covid-19-par-region/>.

Pour des informations plus spécifiques concernant les mesures applicables selon votre type de ressource et la clientèle que vous hébergez, vous devez continuer de consulter les directives que nous vous transmettons régulièrement par courriel ou par courrier postal.

Visites de vigie dans les milieux

Les visites de vigie dans les différents milieux RI-RTF du CIUSSS de la Capitale-Nationale se sont poursuivies au cours de la saison estivale. La deuxième séquence s'est terminée le 31 juillet dernier. Une fois de plus, vous avez été des partenaires fiables et exceptionnels, nous vous en sommes grandement reconnaissants.

Toujours en poursuivant les mêmes objectifs, soit de s'assurer que les différents milieux comprennent et respectent les directives émises par la Direction générale de la santé publique et qu'ils appliquent les bonnes pratiques en prévention et contrôle des infections afin de prévenir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19); la séquence 3 des visites de vigie s'est amorcée début octobre. Encore une fois, les visites non annoncées au préalable, seront réalisées par un intervenant qualité et un intervenant clinique. Ces dyades permettront d'effectuer une vigie globale en ce qui a trait au milieu de vie proprement dit ainsi qu'en ce qui concerne la qualité des soins à l'égard de la clientèle.

La deuxième vague de la pandémie étant en cours, il est nécessaire de redoubler d'efforts afin d'assurer la prévention de la propagation de la COVID-19. Nous vous recommandons de suivre de près les directives émises par l'Établissement et le MSSS afin de toujours demeurer au fait des bonnes pratiques à adopter en lien avec les différents niveaux d'alerte. Considérant que ces directives évoluent de manière constante, il importe de rester à l'affût des nouvelles informations. Nous vous rappelons aussi l'importance d'être bien préparés en cas de situation d'éclosion dans votre milieu (avoir le matériel nécessaire, connaissance des actions à prendre, etc.) N'hésitez pas à interpellier vos interlocuteurs du CIUSSS de la Capitale-Nationale si vous avez des interrogations.

Les assises des bonnes pratiques demeurent inchangées, tant pour le personnel, la clientèle et les proches aidants.

- Veiller à la distanciation sociale en tout temps et en tout lieu.
- S'assurer de la constance de la vérification des symptômes.
- Procéder à des tests de dépistage si jugé nécessaire ou de manière préventive.
- Appliquer les bonnes pratiques en matière d'hygiène des mains.
- Utiliser judicieusement les équipements de protection individuelle (ÉPI).

Les visites de vigie sont une opportunité d'amélioration continue afin d'assurer une saine gestion des risques et de consolider des services de qualité, dans l'intérêt de la clientèle. Depuis le début des visites au printemps dernier, vous avez su faire preuve d'ouverture, d'agilité, de courage et de détermination; chacun de vos efforts représente une valeur inestimable. On dit que "seul on va plus vite, ensemble on va plus loin". Encore une fois, MERCI pour votre engagement et pour les efforts individuels et collectifs que vous déployez dans le contexte de la pandémie.

Rappel concernant la commande d'ÉPI

Masques de procédure, visières, blouses jetables, gants de nitrile

Voici quelques indications sur la façon de vous procurer des équipements de protection individuelle (ÉPI), lorsqu'un contexte induit par le COVID-19 le requiert :

Vous devez acheminer une commande à la Direction de la logistique du CIUSSS de la Capitale-Nationale, via le FORMULAIRE DE RÉQUISITION (voir annexe), en vous assurant de commander quelques jours à l'avance et d'avoir des réserves pour 7 jours. Les livraisons se font une fois par semaine.

Advenant que le CIUSSS ne soit pas en mesure de vous fournir les ÉPI nécessaires, vous devez communiquer au numéro 418-683-2511 poste 2205 pour soumettre votre demande de pré-autorisation pour la dépense.

Masques lavables/couvre-visages

Il est à noter que depuis l'entrée en vigueur de l'obligation du port du masque lavable/couvre-visage dans les lieux publics pour tous les citoyens, le 18 juillet dernier, les responsables de RI-RTF doivent assumer les coûts liés à l'achat de ceux-ci lorsque l'achat est fait pour eux-mêmes. En ce qui concerne les achats effectués pour les usagers hébergés, voici quelques précisions.

- Clientèle jeunesse

Le MSSS a émis les orientations suivantes concernant le paiement du masque lavable/couvre-visage pour les usagers confiés en RI-RTF et âgés entre 0 et 18 ans :

Le paiement du couvre-visage se fera à partir des sommes prévues pour les vêtements à l'annexe 1 de la circulaire 2019-032 (Frais particuliers pour les enfants confiés en ressource, Orientations ministérielles).

La dépense doit donc être préautorisée par l'établissement et pour ce faire, vous devez contacter la même personne qui

autorise vos dépenses habituelles (membre de l'équipe responsable de la rétribution et la gestion des ententes, DQÉPÉ). L'autorisation sera octroyée en fonction des besoins de l'enfant hébergé, à un prix raisonnable. Vous pourrez ensuite réclamer les coûts de cet achat dans votre formulaire habituel de remboursement de dépenses.

- Clientèle adulte

La dépense doit être préautorisée par l'établissement et pour ce faire, vous devez communiquer au numéro 418-683-2511 poste 2205 pour soumettre votre demande. L'autorisation sera octroyée en fonction des besoins de l'adulte hébergé, à un prix raisonnable. Vous pourrez ensuite réclamer les coûts de cet achat dans le « Formulaire de remboursement de dépenses liées à la COVID-19 » qui vous sera acheminé par la personne ayant autorisé la dépense.

Capsule portant sur les services communs

Entretien des vêtements

« La ressource s'assure que le trousseau de linge de l'utilisateur est suffisant pour lui permettre de se changer régulièrement et se vêtir de façon adaptée et appropriée, notamment aux saisons et aux circonstances. Elle prend les moyens nécessaires afin que les vêtements de l'utilisateur soient propres et en bonne condition »¹.

La définition de ce service commun comprend deux éléments importants. En premier lieu, vous devez vous assurer que l'utilisateur ait suffisamment de vêtements pour vaquer à ses activités de la vie quotidienne et qu'ils soient adaptés aux événements. Par exemple, un usager qui doit se présenter au tribunal ou qui pratique un sport devrait avoir accès aux vêtements convenant à la situation. Il est également important de tenir compte des goûts de l'utilisateur lors de l'acquisition de ses vêtements. Il va s'en dire que vous devez tout de même vous assurer que ses choix soient appropriés à son âge, à sa situation et aux règles émises par le milieu scolaire ou l'employeur. Il est également souhaité que les vêtements normalisent les usagers, pour éviter la stigmatisation ou la discrimination. Par ailleurs, les vêtements doivent apporter un sentiment de bien être à l'utilisateur lorsqu'il les porte.

Le second élément de la définition ci-haut concerne l'entretien des vêtements, c'est-à-dire le nettoyage, le reprisage et le séchage des vêtements. L'entretien des vêtements doit se faire selon les indications inscrites sur les étiquettes, à l'aide de produits appropriés à la circonstance (détachant, détergent doux pour bébé, etc.).

Lors des visites dans votre milieu, l'intervenant au suivi de la qualité peut vérifier les sujets suivants : qui fait le lavage et l'entretien des vêtements, à quel moment se font les achats de vêtements, la fréquence des achats et la participation de l'utilisateur dans le processus. Il peut également demander à voir la garde-robe de l'utilisateur et observer la tenue vestimentaire des usagers présents dans le milieu lors de sa visite.

¹ Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et d'une ressource de type familial.

Office des personnes handicapées du Québec (OPC)

Nous vous invitons à prendre connaissance des services offerts par l'OPC, présentés dans le dépliant ci-joint.

Ligne téléphonique en lien avec la COVID-19

Afin d'apporter une réponse rapide à vos questions portant sur la COVID-19, le CIUSSS de la Capitale-Nationale met à votre disposition l'accès à une ligne téléphonique avec boîte vocale où vous pourrez laisser votre questionnement, votre nom ainsi que les coordonnées pour vous joindre. Les messages seront écoutés du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h30. Un intervenant vous contactera par la suite pour vous faire le suivi. Voici le numéro à composer :

418 683-2511 poste 2029.

Offre de formation

- Formation Sentinelle PCI

Vous recevez depuis quelques semaines une offre de formation pour devenir Sentinelle en prévention et contrôle des infections (PCI). La clientèle visée est le personnel travaillant dans une résidence privée pour aîné (RPA), résidence intermédiaire (RI) ou résidence de type familial (RTF). L'objectif général est de renforcer et d'assurer l'application des mesures requises afin de limiter la propagation de la COVID-19 ou tout autre type d'infection. Vous trouverez davantage d'information ainsi que les modalités d'inscription et dates de formation proposées en suivant ce lien <https://www.fourwav.es/view/2225/info/>.

- Formation ARIHQ

Vous trouverez en annexe la fiche synthèse de l'offre de formation sur le Règlement sur la classification des services offerts par une RI-RTF. Cette formation s'adresse uniquement aux membres de l'ARIHQ et se tiendra le 16 novembre prochain.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et vous souhaitons une bonne formation!

FORMULAIRE DE RÉQUISITION - ÉPI

RI - RPA - RTF - CHSLD privés et maisons de soins palliatifs

Commande Urgente
(nouvelle éclosion)

Réapprovisionnement

Installation:		Date:	
Adresse:		Requérant:	
		Téléphone:	
		Courriel:	

*** Veuillez faire parvenir à chaque semaine votre formulaire avant 10h00 les jours ouvrables en fonction de l'horaire établi du jour de livraison.

No ligne	Produit	Description	Quantité	Unité de distribution
1	1000100734	BLOUSE D'ISOLEMENT JAUNE TAILLE STANDARD NIVEAU 1		PAQUET 10 UNITÉ
2	1000058657	GANT EXAMEN NITRILE N/STERILE N/AJUSTE S/POUDRE 9.5PO PETIT		BOÎTE 250 UNITÉ
3	1000059238	GANT EXAMEN NITRILE N/STERILE N/AJUSTE S/POUDRE 9.5PO MOYEN		BOÎTE 250 UNITÉ
4	1000058680	GANT EXAMEN NITRILE N/STERILE N/AJUSTE S/POUDRE 9.5PO GRAND		BOÎTE 250 UNITÉ
5	1000057853	GANT EXAMEN NITRILE N/STERILE N/AJUSTE S/POUDRE 9.5PO X-GRAND		BOÎTE 250 UNITÉ
6	1000100217	LINGETTE NETT. DESINFECTANTE 3M 7" X 10" (3min)		CONTENANT 160 UNITÉ
7	1000021006	VISIERE DE PROTECTION POUR USAGE GENERAL/PANDEMIE		UNITÉ
8	1000048278	MASQUE CHIRURGIE A/ELASTIQUES AURICULAIRES BLEU		BOÎTE 50 UNITÉ
9	1000001549	MASQUE FACIAL POUR ENFANTS, ATTACHE AUX OREILLES		BOÎTE 75 UNITÉ
10	1000049919	SOLUTION HYDRO-ALCOOL MOUSSE MAINS ANTISEPTIQUE CONT. 400 ML		BOUEILLE 400 MILLILITRE
11	1000099930	DÉSINFECTANT GEL FORMAT 4 LITRES		CONTENANT 4L
12	1000099992	POMPE POUR CONTENANT DÉSINFECTANT 4L		UNITÉ (récupérer les pompes afin que vous puissiez les réutiliser)

1. Veuillez cocher "commande urgente" pour une nouvelle éclosion ou pour un réapprovisionnement (prévoir 7 jours de stock - **Commander pour 7 jours seulement**).
2. Bien identifier le nom de contact et l'adresse courriel afin que nous puissions vous faire un suivi adéquat. Envoyer le modèle de réquisition par courriel à : centredistributioniusmq.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca
3. Nous vous confirmerons votre numéro de réquisition lorsque celle-ci sera traitée. Veuillez conserver ce numéro pour le suivi.
4. Le centre de distribution valide les quantités demandées en fonction de la disponibilité des fournitures afin de desservir tous les besoins. Il avisera le répondant désigné si le besoin total n'est pas comblé.
5. Le centre de distribution prépare et expédie la commande à l'endroit identifié.

Fiche synthèse de formation

TITRE DE LA FORMATION	Règlement sur la classification des services offerts par une RI-RTF
CLIENTELE VISEE	Responsables de ressources intermédiaires – RI Formation qui s'adresse uniquement aux membres ARIHQ Nous invitons les participants à apporter avec eux le <u>Guide d'utilisation de l'instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance</u>, que vous pourrez obtenir avec le lien suivant : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001933/
NOMBRE DE PARTICIPANT	Considérant la situation actuelle nous accepterons un maximum de 10 participants
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le Règlement sur la classification des services offerts en RI-RTF; • Connaître les 3 parties de l'Instrument de détermination et de classification; • Connaître les consignes d'utilisation de l'Instrument ainsi que le support disponible lors de son utilisation.
DUREE	6 heures
DATE, HEURE ET ENDROIT	16 novembre 2020 9h à 16h SITE : CRDI 7843 rue des Santolines, G1J 2G3, Salle 9A-9B
FORMATRICES	Joëlle Dahl, spécialiste en activités cliniques
METHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT	Présentation théorique (Powerpoint)
TYPE D'EVALUATION	Évaluation de l'activité à la fin de la journée
MODALITES D'INSCRIPTION	Pour vous inscrire, veuillez communiquer par courriel avec Madame Joëlle Dahl: joelle.dahl.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca Inscription jusqu'au 9 novembre 2020

STATIONNEMENT	Disponible au CRDI avec vignette visiteur ou dans les rues avoisinantes.
REPAS	Possibilité d'apporter son lunch (micro-ondes, machine à café); Quelques restaurants pour emporter dans les alentours.